

4.00 crédits	60.0 h	Q1 et Q2
--------------	--------	----------

Enseignants	Barroo Sarah (coordonateur(trice)) ;Dachy Valérie ;Labate Simon ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Cette unité d'enseignement est réservée aux « vrais débutants » c.-à-d. les étudiants qui pendant leur études secondaires n'ont suivi qu'une seule langue étrangère (anglais ou allemand), ainsi qu'aux étudiants qui n'ont suivi que 2 h. de cours par semaine pendant deux ans. Les 30 h du premier quadrimestre sont destinées, à titre de remédiation, à voir ou revoir les notions de base du néerlandais (niveau A1 du CECRL).
Thèmes abordés	Cette unité d'enseignement est articulée autour de sujets inspirés de la vie quotidienne et culturelle en Flandre.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Compréhension à la lecture:</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir comprendre des textes simples sur des sujets concrets et courants. • pouvoir comprendre de manière satisfaisante des textes factuels sur des sujets relatifs au domaine d'études ou aux intérêts personnels. • pouvoir reconnaître le schéma argumentatif suivi pour la présentation d'un problème sans en comprendre nécessairement le détail. <p>1</p> <p><i>Niveau A2+ du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</i></p> <p>Compréhension à l'audition - Individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir suivre le plan général d'exposés courts sur des sujets familiers à condition que la langue en soit standard et clairement articulée. • pouvoir comprendre les points principaux des bulletins d'information, de documents enregistrés et de programmes télévisés simples et bien structurés, sur un sujet familier, si le débit est assez lent et la langue assez clairement articulée. <p>2</p> <p>Compréhension à l'audition - Interactive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir comprendre suffisamment pour gérer un échange simple et courant en faisant quelquefois répéter certains mots ou expressions. <p><i>Niveau A2+ du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</i></p> <p>Expression orale - Individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir parler en termes simples (sur le mode descriptif) de soi-même, de sa famille, d'autres personnes, de son environnement proche, de ses conditions de vie. • pouvoir faire un bref exposé élémentaire, répété, sur un sujet familier. <p>Expression orale - Interactive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir établir un contact social (salutations, remerciements, présentation) et pouvoir communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct (déplacements, logement, repas, problèmes d'organisation, ...). • pouvoir communiquer sur des sujets familiers et simples (activités journalières, loisirs, ...). • donner son opinion sur des problèmes pratiques. <p>3</p> <p><i>Niveau A2 du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</i></p> <p>Expression écrite:</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir demander ou transmettre par écrit des renseignements personnels. • pouvoir écrire une note ou un message simples et brefs, concernant des nécessités immédiates. <p>4</p>

Niveau A2 du « Cadre européen commun de référence pour les langues »

Code

5 Maîtrise du vocabulaire de base (1500 à 2000 mots) et des structures de base du néerlandais (règles d'orthographe, genre et pluriel des substantifs, déterminants définis, indéfinis et numéraux, accord de l'adjectif et degrés de comparaison, construction de la phrase simple (inversion incluse) et de la phrase complexe (coordonnée et subordonnée, les conjonctions) y compris la place des compléments, conjugaison des verbes, voix active et passive, auxiliaires de temps et de mode, temps primitifs, te+infinitif, double infinitif, pronoms et adverbes pronominaux, négation, utilisation de "er").

Au niveau de l'expression orale, l'accent est mis d'avantage sur la communication que sur la correction sans toutefois négliger cette dernière.

Culture

Au niveau de toutes les aptitudes précitées : sensibilisation à la culture flamande et néerlandaise.

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	ÉVALUATION Q1	
	Répartition	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation permanente : 1 tâche individuelle & 1 tâche conjointe - 3 points • Test <i>Deel 1 & 2</i> (grammaire & vocabulaire) - en classe - 3 points • Partiel écrit : <i>Deel 1 à 4 incluse</i> (grammaire, vocabulaire, expression écrite et lecture) - en auditoire - semaine 13 ou 14 (en fonction de la disponibilité des auditoires et des étudiant-e-s) - 14 points
	EVALUATION Q2	
	Répartition	<ul style="list-style-type: none"> • Note de janvier (4 points) • Évaluation permanente : 1 tâche individuelle (2 points) • 1 test <i>Deel 5</i> (vocabulaire) – en classe (1 point) • 1 test <i>Deel 6</i> (grammaire & vocabulaire) – en classe (2 points) • Partiel écrit : <i>Deel 5 à 8 incluse</i> + passif et imparfait + vocabulaire juridique (grammaire, vocabulaire, expression écrite & lecture) en auditoire à la fin du Q2 (11 points) <p>Il n'y a pas d'examen oral.</p>
EVALUATION SESSION AOÛT-SEPTEMBRE		
Répartition	<ul style="list-style-type: none"> • Examen écrit : <i>Deel 1 à 8 incluse</i> + passif et imparfait + vocabulaire juridique (grammaire, vocabulaire, expression écrite & lecture) – en auditoire (17 points) • Évaluation permanente Q2 si la note est en faveur de l'étudiant-e (3 points). Dans le cas contraire, nous n'en tiendrons pas compte et ne comptera dans la note finale d'août que l'examen écrit (20 points). <p>Il n'y a pas d'examen oral.</p>	
<p>Toutes les parties d'évaluation sont obligatoires. Cependant, une absence (sans justificatif officiel) à un test d'évaluation permanente entraînera un '0' pour ce même test ; une absence à un partiel ou examen écrit et/ou examen oral impliquera une note d'absence pour la totalité de l'évaluation et l'étudiant se verra donc interdire l'inscription aux autres parties de l'évaluation.</p> <p>Une demande de note de présence en décembre entraîne un zéro pour la totalité de l'évaluation Q1 ; l'étudiant-e ne peut la présenter au Q2 ; il peut cependant présenter les évaluations du Q2.</p> <p>En cas d'absence justifiée (par exemple pour maladie), le certificat doit être envoyé au président ou à la présidente du jury, au secrétariat facultaire avec en copie le professeur et coordinateur de cours.</p> <p>Article 103. – Toute étudiante ou tout étudiant inscrit aux examens et qui est empêché de se présenter à l'un ou à plusieurs d'entre eux notifie sans retard au président ou à la présidente du jury et à l'administration facultaire le motif de son absence. Au plus tard le jour qui suit la fin de l'empêchement, elle ou il remet à l'administration facultaire l'original des pièces justificatives éventuelles, c'est-à-dire un certificat médical ou tout autre document dont la force probante est laissée à l'appréciation souveraine du président ou de la présidente du jury. Toutefois, lorsque ce jour est un samedi, un dimanche, le 27 septembre ou un jour férié légal, le jour de la remise des pièces est reporté au plus prochain jour qui ne soit l'un de ceux-ci.</p> <p>Nous vous rappelons qu'en cas d'absence, même justifiée, à un examen, vous ne pourrez présenter cet examen à une autre date durant la session.</p> <p>En effet, la possibilité de représenter à une date ultérieure, durant la session, un examen en cas d'absence justifiée est 'envisageable' et non obligatoire. La décision est laissée à l'appréciation souveraine du président ou de la présidente du jury après consultation du/de la coordinateur-trice de cours, en application du <i>Règlement général des études et des examens de l'UCLouvain</i>, que lorsqu'il n'est pas possible de présenter cet examen à une session ultérieure dans l'année académique.</p> <p>En ce qui concerne les demandes de 'note de présence', seules celles introduites via le bureau virtuel de l'étudiant-e seront prises en compte.</p> <p>Les intelligences artificielles (IA) génératives doivent être utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalé.</p> <p>L'utilisation des intelligences artificielles pour les tâches/examens où celles-ci sont explicitement interdites sera considérée comme un cas de tricherie.</p> <p>Porter sur soi ou à portée de main un appareil connecté (même éteint ou en mode avion) lors de toute forme d'évaluation est interdit et sera considéré comme un cas de tricherie. Sont par exemple concernés les téléphones portables, montres connectées, écouteurs, stylos traducteurs, ... Cette liste n'étant pas exhaustive !</p> <p>Toute tentative de tricherie sera rapportée au jury compétent et l'étudiant-e en assumera les conséquences.</p>		

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>En fonction de la situation sanitaire, le cours se donnera soit en présentiel, soit sur Teams.</p> <p>Charge de travail <i>Heures présentiellees : 60 h</i> <i>Travail autonome : 60 h</i></p> <p>La méthode utilisée est le manuel Vanzelfsprekend (références: Instituut voor Levende Talen – KULeuven, <i>Vanzelfsprekend, Nederlands voor anderstaligen/Néerlandais langue étrangère, Acco</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tekstboek</i> (ISBN : 978-94-634-4698-3) et <i>Werkboek</i> (ISBN : 978-94-634-4699-0) • Où ? à la DUC à Louvain-la-Neuve • Prix : environ 70 euros
<p>Contenu</p>	<p>Cette unité d'enseignement consiste à</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprendre le vocabulaire de base et les structures de base du néerlandais et à consolider la compréhension de ce vocabulaire et de ces structures par des exercices écrits et oraux, une première approche du vocabulaire juridique sera effectuée au Q2 ; • exercer les quatre aptitudes langagières (la compréhension à l'audition, la compréhension à la lecture, la production écrite et la production orale) au moyen de textes et de situations inspirés de la vie quotidienne et culturelle en Flandre.
<p>Ressources en ligne</p>	<p>> Moodle (cours + GRAM & U) > Wooflash > Sofialearn > TEAMS > ...</p>
<p>Autres infos</p>	<p>Ce cours est réservé aux « vrai-e-s débutant-e-s » c.-à-d. les étudiant-e-s qui pendant leurs études secondaires n'ont suivi qu'une seule langue étrangère autre que le néerlandais, ainsi qu'aux étudiant-e-s qui n'ont suivi que 2 heures de cours de néerlandais par semaine pendant maximum deux ans.</p> <p>Les 30 heures du premier quadrimestre sont destinées, à titre de remédiation, à voir ou revoir les notions de base du néerlandais (niveau A1 du CECRL). Elles sont indispensables aux vrai-e-s débutant-e-s et fortement recommandées aux faux-ses débutant-e-s.</p> <p>Pour accéder à ce cours, il faut une attestation (« Formulaire ») complétée par le-s directeur-ric-e-s de votre-vos établissement(s) secondaire(s) à remettre à votre enseignant-e avant la fin de la semaine 3.</p> <p>Les intelligences artificielles (IA) génératives doivent être utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalé. L'utilisation des intelligences artificielles pour les tâches où celles-ci sont explicitement interdites sera considérée comme un cas de tricherie.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>ILV</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROI1BA	4		